

**Conseil communal  
Echandens**

## **Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016
2. Assermentation des Conseillers communaux absents le 26 mai 2016
3. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2016
4. Préavis municipal N° 07/2016 - Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021.
5. Préavis municipal N° 08/2016 – Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021.
6. Préavis municipal N° 09/2016 – Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de Fr. 100'000.-- par cas.
7. Préavis municipal N° 10/2016 – Giratoire du Pont de Brizet – RC79-B-P, aménagements routiers part communale, remplacement de collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées – Crédit de construction complémentaire au Préavis municipal N° 08/2014.
8. Préavis municipal N° 11/2016 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition.
9. Communications municipales
10. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il invite tous les conseillers à venir prendre possession du nouveau règlement du Conseil communal et des règlements généraux pour les nouveaux élus.

Il propose à l'assemblée l'accord d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour, afin de permettre aux nouveaux élus de statuer. Les conseillers approuvent.

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 54 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Céline Horisberger et MM. Fabien Descoedres, Giovanni Dietler, Thierry Lambelet et Stéphane Steiner.

Non-excuse : M. Francisco Fiol.

Mme Muriel Andrey et M. Jean-François Martin fonctionnent comme scrutateurs.

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour modifié.

Personne ne demandant la parole, il sera suivi tel que modifié.

### **1. Assermentation des Conseillers communaux absents le 26 mai 2016**

M. Dominique Tavel demande aux conseillers absents lors de la journée d'assermentation du 26 mai 2016, soit à MM. Pierre Etter, Philippe Morel et Jacques Spengler de s'avancer pour prêter serment. Il procède à leur assermentation et les félicite sous les applaudissements de l'assemblée.

### **2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016**

M. Dominique Tavel demande aux conseillers de la législature 2011-2016 s'il y a des commentaires concernant ce PV. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### **3. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2016**

M. Dominique Tavel demande s'il y a des commentaires quant à ce procès-verbal. Il mentionne une petite erreur à la page 4, élection de la Commission achat et vente immeubles, concernant les membres de ladite commission, qui sera corrigée. M. Edy Bridy signale une faute d'orthographe dans le nom de M. Michel Perreaud, qui sera également corrigée. Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 est adopté sous réserve de ces corrections.

### **4. Préavis municipal N° 07/2016 - Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021**

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis, qui annonce qu'en page 2, chiffre 8, les deux derniers paragraphes n'ont plus de raison d'être puisque l'art 72 du Code civil n'existe plus. Ceci ne change rien au fond ni à la forme du préavis.

M. Dominique Tavel passe la parole à la présidente de la commission d'objet, Mme Céline Pache, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il passe la parole au président de la commission des finances, M. Philippe Diserens, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2016,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu les art. 4, chiffres 6, 6 bis, 8 et l'art. 142 de la Loi sur les Communes (LC),
- vu l'art 16, chiffres 5, 6 et 8 du règlement du Conseil communal,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021 les trois autorisations suivantes :
  - 1) l'autorisation relative à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à Fr. 150'000.- par cas, charges éventuelles comprises,
  - 2) l'autorisation relative à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans une limite fixée à Fr. 150'000.- par cas, charges éventuelles comprises,
  - 3) l'autorisation de plaider

### 5. Préavis municipal N° 08/2016 – Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis. Elle signale que ce préavis n'a pas subi de modification par rapport à celui de la législature précédente.

Il passe la parole au président de la commission des finances, M. Philippe Diserens, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 08/2016,
- vu l'art. 44, chiffre 2 de la Loi sur les Communes (LC),
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant est : une institution considérée comme pupillaire par les autorités du Canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la

Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste/Postfinance ainsi que la Confédération.

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de prêter sans préavis les liquidités limitées à Fr. 1'000'000.-, de la commune à des communes voisines ou entreprises de droit public pour le financement de projets dans lesquels la commune d'Echandens participe financièrement.
- de limiter cette autorisation à la durée de la législature actuelle, étant précisé que cela n'affecterait pas le portefeuille en cours.

**6. Préavis municipal N° 09/2016 – Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de Fr. 100'000.- par cas**

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis. Elle précise qu'il s'agit d'un nouveau préavis, étant donné que par le passé l'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à un montant défini par le Conseil communal était inclus dans le règlement du Conseil communal, ce qui n'est plus le cas. La nouvelle loi sur les communes vaudoises contraint les municipalités à faire un préavis dans ce sens. La Municipalité a donc étudié la question également par rapport au plafond de ce montant et a décidé de porter ce montant à CHF 100'000.-. Ce montant semble plus en adéquation avec les différentes situations qui peuvent survenir, particulièrement au niveau des bâtiments. Par le passé, ce montant plafonnait à CHF 50'000.- .

Il passe la parole au président de la commission des finances, M. Philippe Diserens, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 09/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE  
(49 OUI - 1 NON – 3 ABSTENTIONS)**

- d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 100'000.- par cas.

**7. Préavis municipal N° 10/2016 – Giratoire du Pont de Brizet – RC79-B-P, aménagements routiers part communale, remplacement de collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées – Crédit de construction complémentaire au Préavis municipal N° 08/2014**

M. Paul Diserens se récusé étant partie prenante dans ce préavis. Il y a donc 53 conseillers dans l'assemblée.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jérôme de Benedictis, auteur de ce préavis qui n'a rien à ajouter à ce préavis.

Il passe ensuite la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il passe la parole à M. Philippe Diserens, président de la commission des finances dont les paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Ainsi que vous avez pu le lire dans notre rapport, il apparaît inopportun à la majorité de la commission de procéder à une dépense somptueuse pour animer la pastille centrale du giratoire, qui plus est au travers d'une demande de crédit complémentaire présenté par le biais d'un nouveau préavis.  
C'est pourquoi ladite majorité vous invite à ratifier l'amendement tendant à réduire de 84'000.- le crédit sollicité et de demander la proposition d'une variante moins onéreuse pour l'animation de cette pastille.*

M. Dominique Tavel le remercie et ouvre la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff dit avoir recherché dans les archives concernant la commune pour essayer de se représenter quel était le coût pour réaliser d'autres pastilles de giratoires de la commune, mais n'a rien trouvé. La première partie de sa question est : existe-t-il un ordre d'idée de ce qui a été investi par exemple pour la pastille du giratoire de la route de Bremblens ? La deuxième question est : à combien est estimé le bon prix pour la réalisation de la pastille du giratoire du Pont à Brizet ? Cette question s'adresse à la commission des finances.

M. Jerome de Benedictis, répond que l'aménagement du giratoire de la Route de Bremblens a coûté à la commune environ CHF 14'000.-, y compris l'étude, le socle, mais sans compter les heures de voirie. Il indique que tout est néanmoins différent dans le cas du giratoire de Bremblens : il s'agissait d'une œuvre beaucoup moins recherchée et d'autre part la commune a eu la chance d'obtenir ce pressoir gratuitement. Le pressoir a simplement pu être posé sur de petits socles. Il s'agit également d'une pastille plus petite. Le contexte est donc complètement différent.

M. Eric Maillefer confirme que la commune avait eu de la chance que la maison Ciana était à démolir. Il n'y a donc pas eu de frais de démolition pour sortir le pressoir de la maison. D'autre part, le transport a pu être assumé en partie par la voirie. La réfection du pressoir était également faite par la voirie. Tous ces frais auraient dû être ajoutés si les travaux avaient été effectués par une entreprise externe. La situation n'est donc pas comparable.

Pour répondre au deuxième volet de la question de M. J-N. Muff, M. Philippe Diserens dit que la Commission des finances n'a pas souhaité se prononcer sur ce qui pourrait être un « bon » prix pour l'aménagement du giratoire. Ceci dû au fait que la Municipalité défendait uniquement le projet soumis au vote.

M. Luc Martin adresse une question à la Commission des finances, en se référant à leur rapport, 7<sup>ème</sup> paragraphe, deuxième page. Il est écrit que *la proposition (CHF 84'000.-) paraît démesurée à la majorité de la Commission, laquelle est également sensible au contenu du second paragraphe de la page 2 du préavis, lequel annonce l'importance des travaux à financer par notre commune dans les années à venir.*

Il voudrait savoir quel est le rapport entre ces deux préavis.

M. Philippe Diserens, le remercie de la remarque et le prie de l'excuser si ses propos n'étaient pas suffisamment clairs. Il répond qu'il faisait allusion au point 2, deuxième page du préavis **11/2016**, qui traite de l'arrêté d'imposition. Il y est dit : *le plan des dépenses*

*intentionnelles figure au budget 2016. Il sera réactualisé lors de l'établissement du prochain budget cet automne. Il comprend des projets d'envergure, pour notre commune. Il s'agit donc d'un autre cas.*

M. Thierry Pache demande si le coût d'un aménagement simple est connu. Quel seraient les frais d'entretiens annuels pour un arrangement floral, par exemple ?

M. Jerome de Benedictis dit qu'une réponse est difficile à donner. Un aménagement floral coûtera cher, vu la grandeur de la pastille. Il y aura également un gros coût d'entretien pour la voirie. D'autre part, il faut se demander qu'elle est la durée de vie d'une telle œuvre. Si on part de l'idée qu'elle est de 30, 40 ou 50 ans, quel serait le coût d'un aménagement et d'un entretien végétal pour une telle durée ? Cela demande de faire des planifications à très long terme, mais on s'approchera probablement du montant qui est demandé. Il attire l'attention sur le fait que tout aménagement central d'un giratoire, même sur une route cantonale, est du ressort de la commune. Ce sera donc à la voirie d'aller maintes fois par année sur le giratoire pour son entretien, ce qui implique du temps, du matériel et surtout du danger, ce qui sera évité avec la solution proposée.

M. Ramiro Rodriguez comprend qu'il est difficile d'évaluer une autre solution, mais pense qu'il existe des possibilités moins onéreuses, telle que par exemple du gravier avec des pots de fleurs, sans que cela demande un entretien continu. Il y a d'autre part le côté esthétique. Pas tout le monde n'apprécie une œuvre en métal rouillé.

M. Eric Maillefer dit que jamais un employé de la voirie n'irait arroser des fleurs sur cette pastille. Au point de vue sécurité, il s'y opposerait formellement.

M. Ramiro Rodrigues souligne qu'il y a de nombreux arrangements floraux le long des routes cantonales et que quelqu'un doit bien les entretenir.

M. Eric Maillefer souligne que le personnel cantonal est bien plus nombreux que le personnel de la voirie. Ils ont donc la possibilité d'assurer la sécurité et de faire la plantation et l'entretien.

M. Christian Müller demande un éclaircissement quant aux CHF 37'000.- de génie civil. Est-ce que le montant indiqué varie selon le choix de la pastille et est-ce qu'il pourrait être revu à la baisse ?

M. Jerome de Benedictis confirme que le coût pourrait être revu à la baisse. Ce montant comprend très succinctement un revêtement en asphalte gris, qui a un certain coût et qui pourrait ne pas être engagé dans le cas où le conseil déciderait d'une autre solution. Mais le coût arrêté correspond à la situation d'aujourd'hui. Un crédit devrait de toute façon être engagé pour réaliser un ornement. Le montant de CHF 37'000.- de génie civil couvre une partie du travail qui devrait de toute façon être fait au niveau de l'aspect visuel du rendu final.

M. Antoine Gerber met en avant le point de vue de la commission des routes qui a bien aimé la pastille proposée, rappelant l'activité industrielle ou artisanale de la partie basse du village, comme le fait le pressoir au giratoire au nord. Il renchérit en disant que les frais de génie civil seront moindres mais pas tant que ça. Le fait de choisir un autre projet ne fera pas passer le montant de 84'000.- à 10'000.- ou 15'000.-. Il pense que la différence est minime et conseille à l'assemblée de suivre les recommandations de la commission des routes.

M. Markus Christen pense qu'il y a déjà beaucoup d'asphalte et qu'un aménagement, par exemple avec du gazon artificiel autour de la sculpture, serait plus esthétique.

M. Jerome de Benedictis répond qu'une telle solution n'avait pas été envisagée par la Municipalité pour plusieurs raisons. D'une part, il s'agit d'un concept artistique dont la partie asphalté fait pleinement partie. L'herbe artificielle n'a donc jamais été envisagée, ni par l'artiste ni par la Municipalité. D'autre part la durabilité de l'herbe artificielle et même son entretien représente de nouveau du travail pour la voirie.

M. Luc Vittoz demande s'il est envisageable de revenir devant le conseil avec ce projet mais avec des comparatifs d'autres giratoires récents, par exemple le giratoire vers la Gracieuse à Lonay, ou celui à la route de la Pierre à Ecublens. Ces giratoires semblent être à peu près de la même taille.

M. Dominique Tavel répond que celui de Lonay a coûté environ CHF 60'000.-, sans génie civil.

M. Jean-Marc Landolt rappelle que le giratoire à l'entrée de Morges, venant depuis St-Prex, contient également une œuvre d'art au centre. Son coût, y compris génie civil, était sensiblement supérieur au montant demandé.

M. Daniel Dietrich pense que le giratoire à l'entrée du village est un peu la carte de visite de la commune. Il est donc important d'avoir quelque chose de beau. En tant que conseiller il trouve difficile de juger ce projet, étant donné qu'on ne dispose pas de comparaison. La question est : Que pourrait-on faire d'autre ? Une œuvre artistique à CHF 84'000.- ou un projet un peu moins onéreux mais peut-être moins artistique.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il n'y a pas eu de processus d'appel d'offres avec un concours artistique. N'étant pas lui-même artiste, il pense qu'il faudrait s'entourer de personnes compétentes pour organiser un tel concours. Ensuite il faudra rémunérer l'œuvre ayant gagné le concours. Cela a également un coût avant même de commencer à payer les travaux. Sachant tout ce que cela implique, la réponse est malheureusement non : venir avec plusieurs propositions d'œuvres artistiques n'a pas été envisagé et ce serait onéreux avant même d'arriver avec une solution.

M. Daniel Dietrich ne comptait pas avoir dix œuvres artistiques à comparer pour avoir des prix différents. Il rappelle juste que le coût de l'œuvre artistique est à CHF 84'000.-. Il voudrait savoir ce que coûterait un aménagement un peu plus rudimentaire.

M. Jerome de Benedictis, explique que la Municipalité arrive avec un projet qu'elle a étudié et qui leur plaît unanimement. Il est présenté au Conseil et il a un certain prix. Les comparaisons de prix qui ont été faites ou pas par les conseillers ou par les commissions donnent quand même une idée de ce que pourrait coûter l'aménagement d'un giratoire de cette grandeur. L'idée de présenter plusieurs projets n'a pas été envisagée et n'est pas envisageable par la Municipalité. Elle présente un projet qui lui plaît et demande un crédit pour ce projet.

M. Edy Bridy se dit ennuyé avec ce préavis, non pas tant avec l'œuvre artistique mais par le fait de voter déjà un crédit complémentaire sur un dépassement de préavis. Il a l'impression qu'on en « rajoute une couche ». Est-ce que la Commune en a les moyens ?

M. Dominique Tavel rappelle que le dépassement n'est pas mis en cause par aucun des rapports.

M. Fabien Maillefer relève que la commission des routes a accepté le projet et que la commission des finances l'a partiellement rejeté. L'objet lui-même n'est donc pas mis en

cause. Il pense que les frais supplémentaires existeront de toute façon. Vu les comptes de la commune, il pense qu'elle peut se le permettre.

M. Thierry Pache est d'accord et rajoute que le projet lui semble bon et le fait d'écarter un entretien dangereux vaut bien ça. Il pense également qu'il faudrait suivre la Municipalité sur ce préavis.

Mme Isabelle Katz suppose qu'il y aura quand même des réparations et de l'entretien à faire à un moment ou un autre. Qui s'en occupera puisque M. Maillefer n'autorisera pas le personnel communal à le faire ?

M. Jerome de Benedictis dit qu'aucun entretien n'est prévu. Néanmoins, d'éventuelles réparations, soit métalliques soit de génie civil, seront faites par des entreprises professionnelles, avec les mesures de sécurités nécessaires. Mais en l'état actuel des choses, ce projet est sensé durer sans entretien.

M. Jacques Perrinjaquet intervient concernant la forme de ce préavis : A l'art. 91 du règlement « *lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.* ». Il rappelle une situation déjà vécue il y a deux ans environ : une commission et un dépassement de crédit approuvé par le conseil. Dans le présent cas, un deuxième préavis rajoute un dépassement à un dépassement. Sur le fond, il d'avis que ce n'est pas parce que c'est de l'art que c'est beau. D'autre part il aime bien le symbole d'entrée de village. Il a néanmoins un petit souci avec le rapport entre une turbine Pelton et une zone artisanale. Ce symbole lui échappe.

Plus personne ne demandant la parole, on passe au vote de l'amendement qui demande d'accorder un crédit de CHF 143'000.- à la place des CHF 227'000.-, tenant compte du fait que la pastille centrale ferait l'objet d'une demande ultérieure.

10 OUI  
36 NON  
6 ABSTENTIONS

L'amendement étant refusé, M. Dominique Tavel donne lecture de la conclusion.

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 10/2016,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(42 OUI – 3 NON – 7 ABSTENTIONS)  
M. Paul Diserens s'est récusé.

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 227'000.- au préavis 08/2014, pour les aménagements routiers, le remplacement de collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que pour l'aménagement central du giratoire au carrefour du Pont de Britzet,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,



- d'amortir la part relative à l'épuration par le prélèvement du montant correspondant sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts,
- d'amortir le solde sur le compte 9282.000 Réserve générale.

M. Paul Diserens réintègre l'assemblée. Il y a 54 conseillers dans l'assemblée.

### **8. Préavis municipal N° 11/2016 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition**

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, responsable du préavis, qui explique que la situation financière de la commune est bonne et stable. Elle revient sur une remarque dans le rapport de la commission des finances, avant-dernier paragraphe « *A ce stade, Madame la Syndique ne peut et ne veut pas se projeter sur le taux d'escompte qui sera soumis à ratification lors de la séance du début décembre prochain* ». Elle voudrait rajouter à cette phrase que pour le moment la Municipalité ne détient toujours pas les informations du canton qui permettraient de boucler le budget pour l'année à venir. Ces chiffres doivent lui parvenir ces prochains jours. La Municipalité ne peut donc toujours pas se prononcer ni sur le taux d'escompte, ni sur la manière dont le budget évoluera.

M. Dominique Tavel donne la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui remercie Mme Irène Caron de ce complément et prend note que l'information sera donnée lors d'une prochaine séance. Autrement, il n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne ne demandant la parole, M. Dominique Tavel lit les conclusions du préavis :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 11/2016,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(51 OUI – 0 NON – 2 ABSTENTIONS)

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis N° 11/2016 et dont il fait partie intégrante, pour une période de deux ans, soit pour 2017-2018.

### **9. Communications municipales**

**M. Jean-Marc Landolt :**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*CFF – Parois anti-bruit*

*Suite à une relance conjointe, les CFF ont informé les communes de Denges et d'Echandens que les travaux de réalisation des parois anti-bruit de la gare de triage auront lieu au printemps-été 2017.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

**M. Eric Maillefer**

*La communication No. 11/2016 est jointe au présent PV.*

*La communication No. 12/2016 est jointe au présent PV.*

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*M. Luis Da Silva : Formation d'agent d'exploitation*

*Monsieur Luis Da Silva, actuellement sous-chef du service de voirie a exprimé la volonté de suivre une formation d'agent d'exploitation en cours d'emploi, selon l'article 32 de la loi sur la formation professionnelle. Cette formation, ayant lieu principalement en cours du soir, se déroule sur une année et permet de se présenter aux examens en vue de l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent d'exploitation. La Municipalité a décidé de prendre en charge les frais de formation de M. Da Silva pour autant qu'une fois le CFC obtenu, il reste employé de la Commune durant 3 ans, sans quoi ces frais seraient à rembourser. Cette formation porte principalement sur la gestion des espaces verts, le service de conciergerie et les travaux d'entretien extérieurs et intérieurs des bâtiments.*

*Société de Tir de Denges- Echandens : Drapeau*

*La société de tir a approché les Municipalités de Denges et d'Echandens pour une contribution financière à l'achat d'un nouvel étendard. En effet, l'ancien drapeau avait subi le poids des ans et portait encore la mention « armes de guerre », terme devenu obsolète et ambigu pour une société de tir sportif. De manière concertée, les deux municipalités ont décidé de contribuer à part égales, soit Fr. 2'000.-- chacune pour cette nouvelle acquisition.*

*Le drapeau a été inauguré officiellement le 31 août dernier à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la société de tir de Denges-Echandens.*

*Déchèterie : Tri des déchets*

*Depuis un certain temps, il est constaté une dérive dans la qualité du tri des déchets à la déchèterie communale. Le 26 juillet une benne à papier provenant de notre déchèterie d'Echandens et arrivée au centre de Valorsa à Penthaz, s'est faite déclasser en ordures ménagères. Ceci a eu pour conséquence la facturation de plusieurs tonnes d'ordures, pour des déchets qui sont d'habitude repris gratuitement, car recyclables. De plus, photos à l'appui, la direction de Valorsa nous a adressé un courriel extrêmement ferme nous demandant une meilleure vigilance concernant la qualité des matières recyclables qui leur sont envoyées. Outre l'aspect financier, il n'est pas agréable pour une commune comme Echandens, de passer pour un cancre dans le tri des déchets. Ainsi, le travail explicatif, mais aussi répressif du personnel chargé de la déchèterie a été renforcé. Alors que plus de 90 % des citoyens ont un comportement exemplaire, il y a encore certaines personnes qui cachent des ordures sous des papiers dans des sacs qu'ils balancent dans la benne*

*lorsque le personnel a le dos tourné. Ce type de comportement est réprimandé avec sévérité lorsque le flagrant délit est constaté.*

#### *Cimetière : Remplacement de la haie de buis en bas du cimetière*

*Notre cimetière comporte encore beaucoup de haies en buis. Celle située au bas du cimetière était particulièrement en mauvais état, les arbustes étant âgés et atteints par le parasite appelé « pyrale du buis ». Conformément à ce qui était prévu dans le budget, les buis ont été arrachés et une nouvelle haie d'une centaine d'ifs a été plantée par notre service de voirie et des espaces verts pour un coût de Fr. 9'500.--.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

**Mme Irène Caron :**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

#### *Projet de reprise locale du Journal de Morges*

*En difficulté financière, la rédaction du Journal de Morges a lancé un appel aux communes de la région morgienne pour un soutien financier sous forme de don, servant d'aide au démarrage à une reprise locale. Afin d'assurer la pérennité de cet hebdomadaire auquel les communes du district sont attachées, la Municipalité a décidé de verser un montant unique, à fonds perdu, de Fr. 3.30/habitant, soit Fr. 8'682.30, c'est-à-dire le même montant par habitant que les autres communes ayant décidé de soutenir le Journal de Morges.*

#### *Travaux de renaturation de la Venoge*

*Dans le cadre du PAC-Venoge, le Canton a acheté la parcelle N° 439 de l'ancien camping située en zone inondable. Cette parcelle se trouve en zone alluviale d'importance nationale et dans un méandre naturel de la Venoge situé en rive droite sur notre Commune. Après avoir mené une étude sur la faisabilité du projet de renaturation, la DGE-EAU nous a demandé de prendre le statut de maître d'ouvrage pour la réalisation des étapes de ce projet. La répartition financière est de 60 % de part cantonale, 35 % de part fédérale et 5 % de part communale mais prise en charge par le PAC-Venoge.*

*La Municipalité vous tiendra informés de la suite de ce dossier, qui en est à son début.*

#### *Appartements des Portes d'Echandens*

*Sur les 6 appartements acquis par la Commune selon Préavis N° 07/2014-2, tous ont été loués entre juillet et septembre, à l'exception du 4 pièces.*

Modernisation de l'installation téléphonique

Afin d'augmenter l'efficacité de notre personnel communal en distribuant de manière ciblée les appels entrants, la Municipalité a décidé d'équiper l'administration communale d'un nouveau central téléphonique, pour un montant de Fr. 4'381.40.

Réception des jeunes citoyens du village

Comme le veut la tradition, la Municipalité convie tous les 3 ans les jeunes de notre Commune ayant atteint leur majorité à une soirée-repas, qui a été fixée au jeudi 13 octobre prochain. Une invitation a été envoyée à 78 jeunes; après relance, 13 se sont annoncés présents, 13 se sont excusés. Aucune nouvelle des 52 autres.

Rencontre avec les entreprises

Une autre tradition veut que nous rencontrions, tous les deux ou trois ans également, les entreprises situées sur notre territoire. Cette soirée est prévue le mercredi 9 novembre. Afin de permettre aux entreprises de mieux pouvoir se présenter lors de cet événement, nous les avons sollicitées pour nous recevoir dans leurs locaux. C'est le garage Larag, à la Route d'Yverdon, qui s'est proposé de nous accueillir, et nous en remercions par avance la direction.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

**Mme Katharina Zurn :**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Collège du Chaney – Salle de gym

Suite à des infiltrations d'eau importantes entre la chape et le sol de la salle de gymnastique, la Municipalité a prévu de réaliser des investigations approfondies, sur les collecteurs d'eaux claires, par des contrôles caméras. Nous vous tiendrons au courant des résultats de ces analyses et des mesures à prendre.

Eglise – assèchement

En juillet 2016, le système électrophysique qui agit sur l'humidité dans les murs de l'église a été installé. Une première analyse, 4 semaines plus tard, a montré que l'humidité dans les murs diminue peu à peu. De nouveaux contrôles seront effectués dans 6 mois.

Le coût total de l'installation, y compris raccordement électrique, s'élève à Fr. 14'259.30 TTC.

Tremblements de terre en Italie

*La Commission aide humanitaire a décidé de faire un don de Fr. 5'000.— pour soutenir les familles touchées par les tremblements de terre en août 2016, en Italie.*

*Ce montant viendra s'ajouter aux Fr. 25'000.— déjà attribués par la Commission aide humanitaire en mai 2016.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

**M. Jerome de Benedictis :**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Gendarmerie – Poste Mobile à Echandens

*Comme vous avez certainement pu le constater, la Gendarmerie renforce sa présence dans les communes grâce au Poste de Police Mobile. Les agents se tiennent à votre disposition pour toutes sortes de renseignements, conseils, ou même pour recevoir des dépôts de plaintes. La prochaine présence du Poste Mobile dans notre commune est prévue le 25 octobre 2016.*

STAP – Remplacement du démarreur

*Une sérieuse panne a affecté notre station de pompage. En effet, les démarreurs progressifs ont lâché et il était indispensable de les remplacer, ce qui a été fait par l'entreprise Tabelec SA. Le coût de leur intervention se monte à Fr. 5'539.95 TTC.*

Cheminement cycliste depuis le terrain de football de Rueyre

*Suite à l'intervention de Mme la Conseillère Communale Murielle Andrey lors de la précédente séance du conseil communal, la Municipalité a étudié les diverses variantes envisageables. Nous en avons conclu qu'il serait extrêmement onéreux d'aboutir à une solution viable en termes de sécurité en passant par le stand de tir. De plus cette solution garderait des tronçons non sécurisés et donc dangereux. La variante sécurisée qui s'avère en l'état la plus sûre pour les cyclistes consiste à emprunter la route de la forêt qui mène au village par le refuge du Bois de la Côté. Dans tous les cas, nous vous recommandons de protéger et d'équiper vos jeunes cyclistes de manière efficace et visible.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

## **10. Communications du Bureau**

1. Résultat des votations fédérales du 25.09.2016 pour Echandens:

<u>Objet</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>TAUX</u>
01 Economie verte	337	481	54.21%
02 AVS+	383	443	54.21%
03 Loi sur le renseignement	650	172	54.21%

2. Jetons de présence au Conseil communal

Il y a deux ou trois ans, les conseillers communaux avaient décidé de faire don de leurs jetons de présence qui représentaient 5.- par séance, à une œuvre de bienfaisance choisie par le Bureau. Il rappelle que les jetons de présence avaient été augmentés à 10.- par séance dès la législature 2016-2021. La question qui se pose est de savoir si les conseillers veulent maintenir cette tradition ou s'ils la refusent. M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

M. Jacques Perrinjaquet rappelle qu'historiquement, les jetons de présence de la dernière séance de l'année étaient versés à une œuvre choisie par le Bureau. D'autre part, il y a la commission humanitaire qui gère chaque année CHF 25'000.-. Ceci juste pour rappeler la situation avant que le Conseil ne décide de verser les jetons de toutes les séances à une œuvre.

M. Fabien Maillefer pense qu'il est préférable de laisser décider chaque membre du conseil s'il veut faire don de son jeton de présence ou pas.

M. Dominique Tavel signale que cela pourrait s'avérer compliqué. Il faudrait distribuer les jetons à tous les conseiller et mettre une crousille à disposition pour celles et ceux qui désirent faire don de leur jeton.

M. Jacques Perrinjaquet intervient pour dire qu'il s'agit quand même de CHF 3000.- par année (5 séances - 60 conseillers – CHF 10.-/conseiller), ce qui n'est pas négligeable.

M. Dominique Tavel annonce la manière de procéder : sans rien imposer à personne, les jetons seront dorénavant distribués (les jetons de la présente séance seront distribués lors de la prochaine séance du Conseil) et une crousille sera à disposition sur la table des scrutateurs pour ceux qui veulent céder leur jeton de présence. Les autres sont libres de le garder. La somme ainsi récoltée sera attribuée à une œuvre de bienfaisance choisie par le Bureau.

3. Conférence d'agglomération PALM 2016

Cette séance aura lieu le 6 octobre prochain à Beausobre. Tous les conseillers ont reçu une invitation.

## **11. Divers et propositions individuelles**

M. Pierre Etter prend la parole. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Notre Conseil communal a déposé une motion pour la démolition de la ferme insalubre en face du Château le 2 décembre 2013.*

*Suite à la mise à l'enquête de la démolition de ce bâtiment fin 2014 et de la levée de l'opposition de Patrimoine Suisse section Vaudoise fin 2015, cette dernière avait fait recours.*

*Vu les arguments dogmatiques des opposants, notre Municipalité a décidé de renoncer provisoirement à la démolition, rendant ainsi caduc le recours. Le moment venu, notre Municipalité pourra alors remettre à l'enquête la démolition, avec cette fois un projet concret pour son remplacement.*

*Pour rappel, sur la base de plusieurs expertises, il apparaît clairement que la transformation de l'actuel bâtiment en logements, serait beaucoup trop onéreuse. En effet, la conservation de la poutraison et des murs serait une opération compliquée qui engendrerait un surcoût important pour la construction d'appartements.*

*Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, pourriez-vous s'il vous plaît fournir au Conseil communal un statut du projet annoncé dans la réponse à la motion du 28 avril 2014 : « pour la construction de logements avec partenariat Commune/Investisseurs institutionnels avec rôle social actif de mixité (personnes âgées, familles, enfants du village, etc.) et priorité aux citoyens de la Commune » ? Avec le souci d'améliorer la qualité urbanistique et sécuritaire du cœur d'Echandens, je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter des précisions et calendrier. Je vous remercie de votre attention.*

M. Jean-Marc Landolt prend acte au nom de la Municipalité de la demande et dit que la Municipalité n'a pour l'instant pas formellement répondu, puisque le Tribunal Cantonal n'a pas bouclé le dossier. Une fois le dossier bouclé, une réponse concrète pourra être apportée.

M. Dominique Tavel précise qu'il ne s'agit pour cela que de la démolition de la ferme du Château.

M. Youri Borboën demande s'il est possible d'installer un miroir en bas du Chemin des Utins, en face du cimetière, afin de visualiser les montées et descentes et ainsi mieux sécuriser cet endroit.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il est possible de l'envisager, mais cela concerne deux autres chantiers en cours, à savoir, le projet de Grande Salle avec un aménagement de places de parc prévues à cet endroit et d'autre part un projet qui sera présenté, sauf erreur, sous forme d'enquête publique pour la modération de trafic du chemin des Utins. Cela fera partie des zones 30/heure, non encore validées par le Canton (cela concerne également les chemins du Muveran, du Stand, du Moty et de la Plantaz). Il y a donc un projet de modération de trafic et dans ce cadre, la remarque pourrait être prise en compte pour voir si cela s'avère nécessaire et, le cas échéant, si c'est possible.

M. Luc Vittoz a des questions concernant les MBC. Il trouve dommage que la variante étudiée de prolonger le trajet jusqu'au futur EMS de la Chocolatière soit trop chère, surtout en vue des logements d'étudiants existants. Selon un précédent PV, Les MBC disaient néanmoins réfléchir à une solution. Il se rappelle qu'à une époque, il existait une boucle du 702 au bout de la Route de la Chocolatière.

En 2018 les MBC reverront tous leurs plans trafic. Est-ce que les Communes ou les Conseils communaux seront consultés à ce moment-là ?

D'autre part, est-il prévu d'installer sur la commune un automate à billets ? Cela permettra de gagner du temps.

M. Jean-Marc Landolt répond qu'actuellement il n'y a plus tellement de billets distribués, les utilisateurs prennent de plus en plus leur billet par le biais de leur smartphone. A sa connaissance, les MBC ne mettront pas en place des automates à billets. Par contre, d'autres solutions plus simples sont en train d'être étudiées par les MBC.

Concernant la planification des lignes, une réflexion est en train de se mettre en place. La première séance officielle de consultation des Municipalités aura lieu cette semaine encore pour la réflexion « transport public 2018 ». Il s'agit en fait du démarrage de tout ce qui se mettra en place à l'horizon 2030. Une révision des horaires pour 2018 est envisagée. S'il y a

un potentiel de clientèle vers la Chocolatière, une solution pourrait-être envisagée mais en vue du coût présenté lors de la précédente séance du conseil communal, cela semble difficilement faisable. Il rappelle l'investissement actuel dans de nouveaux arrêts de bus.

M. Luc Vittoz rappelle que les MBC s'intéressent également aux navettes automatiques. Est-ce que cette solution sera envisageable pour la route de la Chocolatière ?

M. Jean-Marc Landolt confirme qu'une desserte fine pourrait être envisagée à l'horizon 2030. Cela se développera certainement dans le futur.

Mme Isabelle Katz informe l'assemblée que le comité des USL organise à nouveau les fenêtres de l'avent. Elle en explique le principe. Le doodle pour la réservation des dates sera sur le site internet de la Commune et un tout-ménage sera distribué la semaine prochaine.

M. Philippe Morel se renseigne quant à une réalisation d'accès sécurisés à pieds vers la colline du Moty à Ecublens.

M. Jerome de Benedictis signale que la commune d'Echandens s'occupe des accès jusqu'au pont franchissant la Venoge. Pour la suite, c'est la commune d'Ecublens qui est responsable des aménagements piétonniers sur son territoire. Il n'est pas persuadé que la commune d'Ecublens ait des projets à court terme concernant cette zone. Tant que la jonction autoroutière à cet endroit n'est pas réalisée, les projets vers Bussigny et Ecublens sont en attente.

M. Luc Vittoz demande si le passage piéton actuellement dans le giratoire disparaîtra.

M. Jerome de Benedictis signale avec tristesse que le passage piéton va être enlevé ces prochains jours. La Municipalité voulait le maintenir, mais il n'y aura de passage piéton, même après la pose du tapis définitif en 2017. La politique du canton préfère que l'attention des piétons reste accrue ce qui ne serait, selon eux, pas le cas avec trop de passages piétons !

Plus personne ne demandant la parole, le président clôt la séance vers 21h30.

Le Président :

La Secrétaire :

Dominique Tavel

Thérèse Maillefer